Décembre 2023 - N°328

Blamont Infos

Le Maire, l'ensemble des élus, les employés municipaux ainsi que les membres de la commission information vous présentent **leurs meilleurs voeux pour 2024 !**

VŒUX DU MAIRE

C'est dans un climat incertain et un peu anxiogène que je vous présente mes vœux pour 2024 mais aussi avec le sourire et un plein d'énergie. Notre village vit une transformation avec des projets enfin visibles. Un mandat pour les projets majeurs c'est un pas de danse à 3 temps. Un pas - temps pour définir nos programmes, un pas - temps pour faire les études (ingénierie, finance, contractualisation) et un pas - temps pour réaliser les travaux. Ça concerne les projets portés par la commune et ceux portés par nos partenaires.

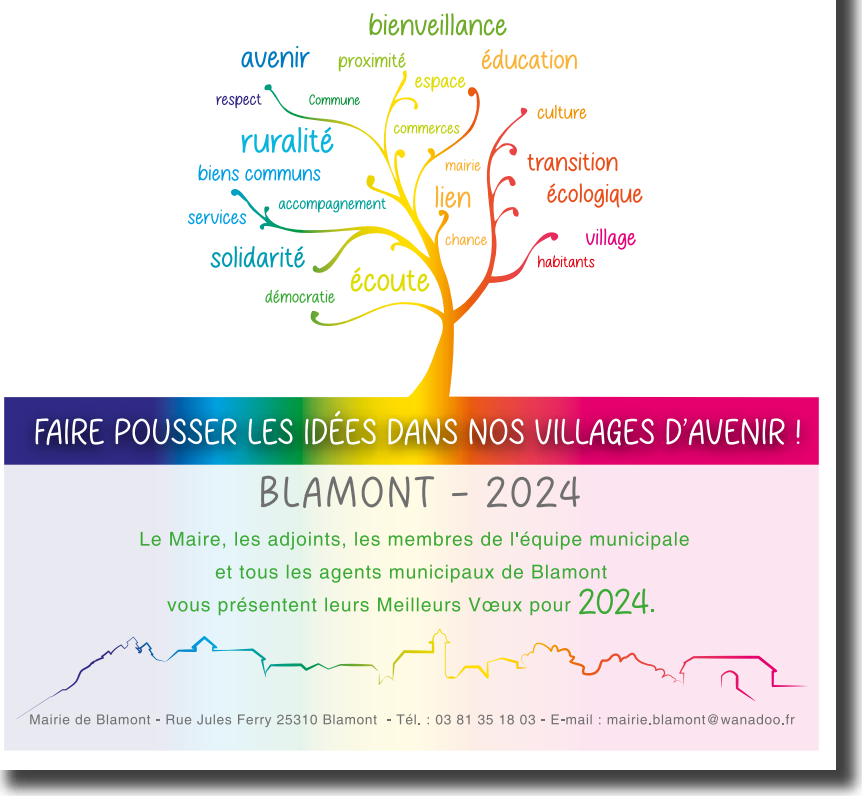

Un regard dans le rétroviseur d'une année intense et riche. L'année 2023 a été celle :

D'un 1er pas de danse avec le programme de l'aménagement de l'espace Mignerey.

D'un 2ème pas de danse avec les études de transformation de la maison Vuillemin en cabinet médical et appartements, de transformation de l'espace Glasson en chaufferie bois et réseau de chaleur, de sécurisation des abords du collège.

D'un 3ème pas de danse celui des travaux avec la démolition du hangar Mignerey et le début des travaux du gymnase par le département, la fin de l'enfouissement des réseaux du vieux village et la reprise des revêtements, l'aménagement de la place entre agence postale - médiathèque et haras, la rénovation de la toiture et des façades du temple, la rénovation de la toiture de la sacristie, la rénovation de 3 appartements à la gendarmerie, la plantation de 10 hectares de plans forestiers, l'élargissement du trottoir Grand Rue, le terrassement et la plateforme de la future caserne des pompiers, l'ouverture très attendue du magasin Carrefour Contact.

L'année 2024, tout aussi intense, verra les travaux de la rénovation de la maison Vuillemin, la poursuite des travaux du gymnase, la construction de la caserne des pompiers (zone d'activités), le début des travaux de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.

Autre bonne nouvelle de fin d'année : notre village a été sélectionné par l'Etat « Village d'Avenir ». Cela va nous permettre d'engager les études de l'espace Mignerey (logements, services, parcs).

Les projets fortifient notre village mais sans les « petites mains » il manquerait d'âme.
Je tiens à remercier tous ceux qui ont créé du lien. Vous êtes nombreux à participer à notre vie associative et aux multiples activités proposées par la Maison Pour Tous, par Festi Blam' avec la fête de la musique et le téléthon, par la médiathèque, par l'association du cheval comtois avec le concours du trait comtois, par les commissions communales culture, festivités, sports et jeunesse (fête du sport), solidarités avec octobre rose, embellissement avec les superbes décorations de Pâques - Noël et le jardin communal qui a donné ses premiers légumes, et j'en oublie…

Je vous invite aux vœux du Maire, vendredi 19 janvier à 19h à la maison pour tous pour un temps d'échanges notamment sur un enjeu majeur : la transition énergétique et écologique.
Je souhaite à tous une année apaisée. Prenez soin de vous.

Serge DELFILS - Maire de Blamont

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT
MANDAT 2020-2026
Séance n°30 - Session ordinaire du 5 décembre 2023

Compte rendu succinct de séance - Compte-rendu complet consultable en mairie ou sur l'application Intramuros

Présents : Laurent Belot, Joël Carpent, Serge Delfils, Nadine Francès, Daniel Gein, Fabrice Humbert, Jean-Jacques Lamboley, Patricia Meunier, Claude Perrot, Marie-Hélène Poutot, Marie-Claire Riche, Pierre Riot, Sandrine Scotton, Julie Vuillemenot.
Membres absents excusés : Maud Petit (procuration à Sandrine Scotton).

1.Caserne SDIS / Lot terrassement : – DCM n° 2023-57

Question présentée par Serge DELFILS

L'étude de sol réalisée par le bureau d'études B3G2 a mis en évidence un mauvais sol. A ce titre, la caserne sera fondée sur des pieux.
Le mardi 21 novembre, ROGER MARTIN a fait constater à plusieurs élus les sols en fond de terrassement, incompatibles avec les portances demandées. Il a donc été proposé un sur-terrassement d'environ 50 cm, avec mise en place d'une membrane géotextile et du remblai en 0/200 quantité 440 m3.
Le devis en plus-value est de 22 044 € HT, basé sur les prix unitaires du marché de base.
Au global, le coût du terrassement et de la plateforme est de 61 926.75 € HT.

Projet 1 : Terrassement - Plateforme > **ATTRIBUE AU CM DU 05 09 23**	39 882,75 €
AVENANT **ATTRIBUE AU CM DU 05 12 23**	22 044,00 €
	61 926,75 €
Projet 2 : Extension voirie	16 674,86 €
Projet 3 : Restitution parking aire de loisirs > **EMULSION**	12 184,20 €
Projet 4 : Revêtement chemin accès parking aire de loisirs > **EMULSION**	1 749,50 €
TOTAL HT	**92 535,31 €**
ECART	-
TVA 20%	18 507,06 €
TOTAL TTC	**111 042,37 €**

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 01 à la commande à la société ROGER MARTIN pour le terrassement de la future caserne du SDIS, d'un montant de 22 044 € HT, soit 26 452.80 € TTC.

2.Renouvellement contrat carte d'achat public – DCM n° 2023-58

Question présentée par Serge DELFILS

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.
La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.
Voici les conditions du renouvellement du contrat :

Article 1
Le Conseil municipal décide de doter la Commune de Blamont d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 (trois) ans.
La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté sera mise en place au sein de la Commune de Blamont à compter du 14 janvier 2024 et ce jusqu'au 13 janvier 2027.
Article 2
Tout retrait d'espèces est impossible.
Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la Commune de Blamont est fixé à 24.000 (vingt-quatre mille) euros pour une périodicité annuelle.
Article 3
La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Commune de Blamont dans un délai de 3 à 5 jours.
Article 6
La tarification trimestrielle est fixée à 75,00 euros pour un forfait annuel de 1 (une) carte d'achat, comprenant l'ensemble des services, dont la gratuité de la commission monétique.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de la carte d'achat avec la Caisse d'Épargne, aux conditions énoncées ci-avant et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce contrat.

3.Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables - DCM n° 2023-59

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire expose :
- CONSIDÉRANT les attendus issus de la loi du 10 mars 2023 susvisée, visant à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables d'ici le 31 décembre 2023,
- CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer sur le territoire de la commune, une ou des zone(s) d'accélération, selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT l'importance de concerter les administrés selon des modalités permettant un débat local constructif,
- CONSIDÉRANT la nécessité de s'approprier l'ensemble des outils et informations mis à disposition par les services de l'Etat et les gestionnaires des réseaux publics sur les potentiels énergétiques, renouvelables et de récupération mobilisables, sur les capacités d'accueil existantes des réseaux publics, ainsi que sur les modalités concrètes de définition de ces zones,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- ADOPTE le principe de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) sur la commune,
- DÉCIDE de mettre en œuvre des zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre, seront définis de manière effective avant le 30 avril 2024.

4.Budget : passage nomenclature M57 – DCM n° 2023-60

Question présentée par Serge DELFILS

La DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) demande une généralisation au 1er janvier 2024 de l'instruction budgétaire et comptable M57, qui doit se substituer à la nomenclature actuelle appelée M14.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour la commune de Blamont,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte le règlement budgétaire et financier.

5.Décision Modificative de budget n°03 – DCM n° 2023-61

Question présentée par Serge DELFILS

Le SYDED a facturé les travaux du Vieux Village. Toutefois, le Trésor Public estime que les imputations données par le SYDED ne conviennent pas et que la somme appelée doit être répartie entre les chapitres 204 et 21.
Il est donc proposé de faire les mouvements de crédits suivants, qui tiennent également compte des opérations restant à régler :

	Chapitre / article	Dépense	Recette
INVESTISSEMENT	204172 / 204 – Subv. Équipement Bât/Instal.	160. 0 00 €	
	2128 / 21 – Autre agenc. / aménagement		43 200 €
	21534 / 21 – Réseaux d'électrification		73 400 €
	21538 / 21 – Autres réseaux		73 400 €
	2312 / 23 – Aménagement de terrains	30 000 €	
	TOTAL	190 000 €	190 000 €

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les corrections proposées sur la décision modificative de budget n° 03.

Discussions :

COMMISSIONS – Feuilles de routes 2024 ……

Commission Budgets – *Serge DELFILS*
L'année 2024 sera une année de pause dans les dépenses avec comme seul projet majeur le rachat du rez-de-chaussée de la maison Vuillemin transformé en cabinet médical (plateau brut sans aménagement).
Les aménagements intérieurs se feront en 2025, avec des études en 2024.

Commission Aménagements – *Serge DELFILS*
En ligne direct ou avec des partenaires, poursuite des projets construction gymnase (département), caserne des pompiers (SDIS), cabinet médical (maison Vuillemin) (entrepreneur privé), biomasse bois et réseaux de chaleur (SYDED).
Poursuite des études de faisabilité sur les aménagements de l'espace Mignerey (logements, services, parcs, autres)

Commission Travaux – *Fabrice HUMBERT*
Travaux envisagés en 2024 : entretien des deux écoles avec quelques travaux de rafraîchissement intérieurs, fin du passage de l'éclairage public en 100% LED, entretien voiries.
Si le budget le permet, la poursuite des travaux de réfection des logements de la gendarmerie sera engagée.

Commission Solidarité – *Marie-Claire RICHE*
Reconduction de l'opération « Octobre Rose ». Un partenariat avec les autres communes du Plateau est à l'étude : ateliers communs pour alimenter la vente d'objets, animations communes, …
Reconduction du repas des aînés à la MPT et projet de transport solidaire à l'étude.
Des demandes d'aide à domicile ne sont pas satisfaites. Voir ce qu'il est possible de faire.

Commission Transition écologique et énergies renouvelables – *Sandrine SCOTTON*
Renouvellement de l'opération nettoyage du village en collaboration avec les écoles et le collège, exposition sur la migration avec la LPO, remise en état des citernes de récupération d'eau existantes, renouvellement de la proposition de réflexion sur l'entretien des haies, la tonte raisonnée et les composteurs.
Poursuite de l'étude de faisabilité sur la production d'énergies renouvelables photovoltaïques.

Commission Forêt – *Sandrine SCOTTON*
Suivi des plantations qui ont subi les aléas climatiques (sécheresse de l'été).

Commission Embellissement – *Marie-Hélène POUTOT*
Proposition d'amélioration de la grange avec isolation, bardage bois (récupération), installation électrique et point d'eau.
Jardin communal : plantations de fruitiers et création d'une mare.

Commission Enfance – *Marie-Hélène POUTOT*
Périscolaire : PMA / Francas ont étudié les demandes d'extension des horaires d'ouverture. A raison d'une demi-heure le matin et le soir, le surcoût annuel serait d'environ 2 000 €. PMA ne souhaite pas prendre en charge cette dépense et sollicite donc les communes concernées.
Crèche « Les Farfadets » : réflexion engagée pour pérenniser la structure.

Commission cimetière – *Daniel GEIN*
Rachat de cavurnes à prévoir pour 2024/2025 en fonction des ventes de concessions.

Commission sport – **Julie VUILLEMENOT**
Affiner le projet « course d'orientation » qui avait été proposé en 2023. Reconduction du Parcours du Cœur (avril ou mai) et de la Fête du Sport (14 septembre).

Commission Animation/Fêtes et cérémonies – **Laurent BELOT**
Préparation des vœux en cours. Reconduction du repas Républicain (14 juillet) et de la cérémonie du Souvenir (11 novembre).
Décision à prendre rapidement pour une inscription aux Marchés du Soir 2024 de PMA. Reconduction de l'opération Cinéma Plein Air ?

Commission téléphonie/numérique – **Laurent BELOT**
Passage à la fibre de tous les bâtiments communaux sauf la mairie pour le moment, en raison des contrats en cours. Étude en cours sur un changement d'opérateur afin de réduire les coûts.

Commission Sécurité - Accessibilité – *Joël CARPENT*
Mise en conformité PMR des bâtiments communaux, y compris église et temple.
Proposition de mise en sens unique de la voirie autour du collège, avec des aménagements de signalétique.

Commission Culture : Pays de Montbéliard Capitale Française de la Culture – *Claude PERROT*
La proposition de Blamont sur l'EAU est acceptée, mais demande à être précisée. Des animations sont prévues lors des marchés du soir.

QUESTIONS DIVERSES ……..

Point SIEA : le chemin menant à la station étant endommagé, le Syndicat a fait une remise en état. Il demande à la commune si des travaux peuvent être programmés avec participation financière de sa part.
D'autre part, Daniel GEIN informe l'assemblée que les canalisations de la rue de Bouloie seront remplacées en 2024.

Point PMA : Commission Eau & Assainissement : PMA va prochainement offrir aux habitants du territoire, des mousseurs ainsi qu'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau. Les habitants seront informés ultérieurement de ces opérations.

Séance levée à 22 h 40
La secrétaire de séance,
Nadine FRANCÈS

VOEUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITÉ

Toute la population est invitée

le vendredi 19 janvier 2024

à 19 h

à la Maison pour Tous.

VISITE DE MME SYLVIE SIFFERMANN

Sous-préfète de Montbéliard

Le 30 novembre, Mme la Sous-préfète de Montbéliard a répondu favorablement à notre invitation pour un après-midi d'échanges sur les actualités de notre village.
Le maire s'était entouré des adjoints - M. Lamboley - Mme Wunderlich - Mme Scotton - (excusé M. Humbert pour cause COVID) de M. Perrot, maire honoraire et délégué communautaire à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), et de M. Gein, président du syndicat des eaux d'Abbévillers.

M. GEIN a fait un état des lieux de la gestion du syndicat (avec un zoom sur les impayés…) et de la ressource en eau, M. Perrot a fait un bilan de la relation avec PMA, et M. le maire a présenté notre village et nos projets.

Mme la Sous-préfète s'est montrée très à l'écoute et a confirmé notre rôle de centralité.

INFOS PRATIQUES

Les horaires d'accueil du public

MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi matins de 10h00 à 12h00
Lundi après-midi de 16h00 à 18h00
Mercredi après-midi de 15h30 à 17h30

AGENCE POSTALE

Mardi de 9h00 à 11h45 et de 16h30 à 18h00
Mercredi, jeudi vendredi de 9h00 à 11h45
Samedi de 9h00 à 11h30

MÉDIATHÈQUE

Mardi de 15h30 à 18h00
Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

CRÉATION
COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Devant l'urgence climatique et la nécessité de réduire les rejets CO2, il est urgent d'agir. La municipalité a décidé de mettre au cœur de son action la Transition Ecologique pour, à l'échelle de notre village, changer nos comportements et proposer des actions.
Pour cela nous créons une nouvelle commission sur la TRANSITION ECOLOGIQUE. Elle remplace la commission développement durable.

Elle couvre les sujets :
- De sobriété, d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables,
- Des biens communs naturels et de protection de la biodiversité,
- De réduction de notre empreinte écologique.

La commission aura un regard transversal et travaillera avec les autres commissions (ex : travaux, aménagement, festivités, entretien des espaces verts, embellissement, etc.) pour que l'on se pose systématiquement la question des impacts sur l'environnement.

Exemples d'actions déjà réalisées : extinction des éclairages la nuit, réduction des surfaces en enrobés, végétalisation, chaufferies bois, tris des déchets, …
Exemples de propositions : récupération des eaux de pluie, plantations, installations photovoltaïques, covoiturage, …

Cette commission est ouverte. Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.
Elle sera pilotée par un duo, Sandrine SCOTTON et Maud PETIT avec l'appui du maire, membre de la commission transition écologique de l'association des maires ruraux.

BONS D'ACHAT POUR LES SENIORS

Les seniors n'ayant pas bénéficié du repas du 18 novembre à la Maison pour Tous recevront leurs bons d'achat dans les plus brefs délais.
Ces bons sont à utiliser dans les commerces de Blamont (commerces ambulants inclus) qui acceptent de participer à cette action de la mairie.

A signaler que Carrefour Contact a indiqué son souhait de figurer sur la liste.

BRAVO !

Passionné de moto depuis toujours, Claude Meunier a participé cette année au Championnat de France de Motos Anciennes catégorie vétérans.
Après avoir sillonné la France de long en large et de haut en bas, il a obtenu son titre dans le Cantal, après neuf courses.
Félicitations à Claude de la part de tous.

Commission Énergie - Travaux

PROJET CABINET MÉDICAL "MAISON VUILLEMIN"

AVANCEMENT

Très attendu par la population et le corps médical, le projet définitif a été validé le 05 décembre par les élus et l'entrepreneur en charge de la réhabilitation.

Pour mémoire, le montage du projet passe par la vente de la maison, puis le rachat du rez-de-chaussée sous forme de plateau afin d'y aménager le cabinet médical (infirmières et médecins).
Les étages vont permettre de créer 5 appartements, à vendre par l'entrepreneur.
Le permis de construire est en instruction. Ce dossier a fait l'objet de nombreux échanges afin de répondre aux besoins et au plan local d'urbanisme (réhabilitation au centre du village).

Planning prévisionnel :

- 2024	Travaux par l'entrepreneur
- Début 2025	Rachat du rez-de-chaussée par la commune sous forme de plateau
- 2025	Aménagement du rez-de-chaussée en cabinet médical
- Eté 2025	Livraison

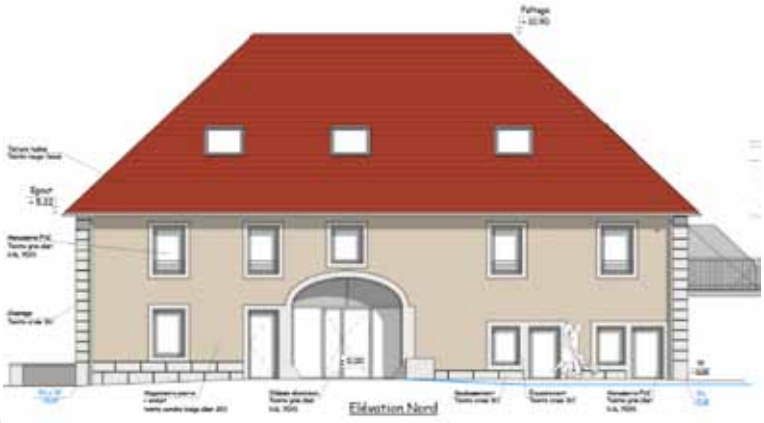

À suivre dans les prochains n° du Blamont infos…

CONSTRUCTION CASERNE DES POMPIERS

par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

AVANCEMENT - début des travaux

C'est le bureau MC+ Architecture qui a été retenu par le SDIS pour la maîtrise d'œuvre du projet (concours de circonstances, cet architecte était celui de la MPT).

Le chemin a été long avant le lancement des travaux. Un accord de territoire, piloté par notre commune, a été validé avec un versement au prorata du nombre d'habitants (participation de 11 communes). S'ajoute à cela pour Blamont la vente du terrain au SDIS à l'euro symbolique et la réalisation du terrassement et de la plateforme livrée le 28 novembre.
Reste à réaliser le prolongement de la rue des Combottes et à restituer le parking de la zone de loisirs (2024).

C'est un budget important pour notre commune, mais cette caserne est très attendue par nos pompiers volontaires et, on l'espère, encouragera les vocations.

Livraison fin 2024 – début 2025.

A suivre dans les prochains n° du Blamont infos.

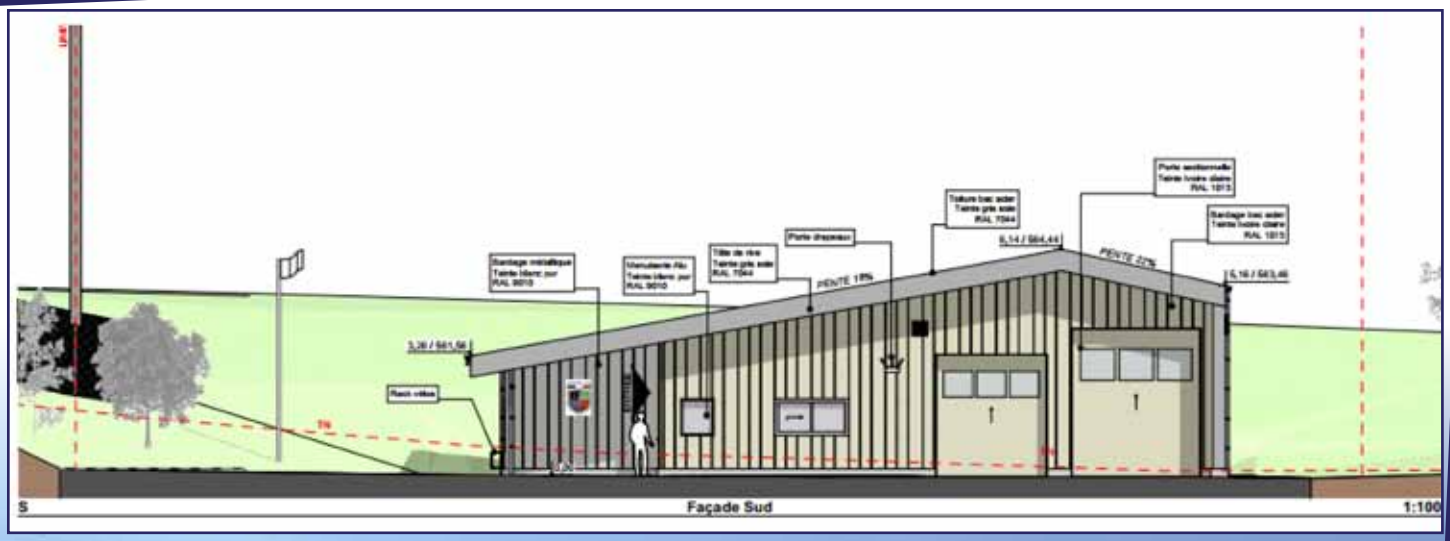

Blamont

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS 2024

JANVIER							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

FÉVRIER							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

MARS							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

MAI							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUIN							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOÛT							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

OCTOBRE							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

NOVEMBRE							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
53	30	31					

ORDURES MÉNAGÈRES

LE JEUDI

DES SEMAINES PAIRES

- Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- **Les bacs à ordures ménagères non pucés ne sont pas collectés.**
- **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

BAC GRIS

DÉCHETS RECYCLABLES

LE JEUDI

DES SEMAINES IMPAIRES

- Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

BAC JAUNE

ENCOMBRANTS

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT

AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU **03 81 31 84 99**
AU MOINS **48 H AVANT** LE JOUR DE LA COLLECTE

Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³ !

- Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
- Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.

ORDURES MÉNAGÈRES — DÉCHETS RECYCLABLES — ENCOMBRANTS

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

ATTENTION

Carte d'accès OBLIGATOIRE lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99

DÉCHÈTERIES FIXES

MONTBÉLIARD La Chiffogne - Bd du 21e Bat. de Chasseurs à Pied
SELONCOURT Route de Bondeval
VIEUX-CHARMONT Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)
VOUJEAUCOURT Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

HORAIRES

Périodes hiver (du 1er janvier au 23 mars et du 28 octobre au 31 décembre)
- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 25 mars au 26 octobre)
- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Route de Dambelin

HORAIRES

Périodes hiver (du 1er janvier au 23 mars et du 28 octobre au 31 décembre)
- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 25 mars au 26 octobre)
- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

COLOMBIER-FONTAINE Rue de Saint-Maurice

HORAIRES

Périodes hiver (du 1er janvier au 23 mars et du 28 octobre au 31 décembre))
- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 25 mars au 26 octobre)
- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

ATTENTION : en période estivale, les horaires sont susceptibles de changer en cas d'alerte canicule de niveau 3. Informations sur agglo-montbeliard.fr

Liste évolutive des déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets d'ameublement, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, papiers, piles, plâtre, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies, vêtements (sauf dans la déchèterie de Pont-de-Roide-Vermondans).

MOINS DE DÉCHETS DANS MA POUBELLE, C'EST POSSIBLE !

Achetez mieux, jetez moins et triez au maximum pour limiter votre production de déchets.

Mémotri disponible en mairies, au siège de l'agglomération et sur agglo-montbeliard.fr

À NOTER :

- La redevance incitative est appliquée à compter du 1er janvier 2024.
- Pays de Montbéliard Agglomération vous remercie pour votre implication dans la réduction des déchets.
- Nos agents sont à vos côtés durant ces changements ; merci de votre bienveillance à leur égard.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.

Réalisation : Pays de Montbéliard Agglomération / Décembre 2023 / Document gratuit, ne peut être vendu.

CODE DE L'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

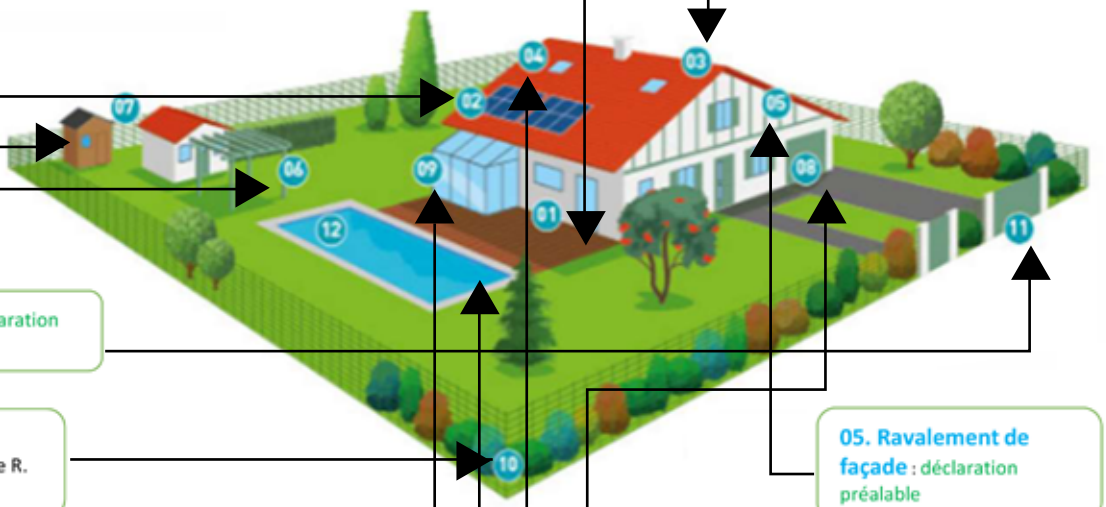

01. Terrasse non couverte de plain-pied

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondation profonde et/ou < à 5m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondation profonde < à 20m² : déclaration préalable
- Surélevée et/ou avec fondation profonde > à 20m² : permis de construire

02. Pose de panneaux solaires : déclaration préalable

03. Rénovation de toiture : déclaration préalable

04. Installation de fenêtre de toit (velux) : déclaration préalable

05. Ravalement de façade : déclaration préalable

06. Construction d'une pergola : déclaration préalable

07. Construction abri de jardin, local technique:

- SP ou ES comprise entre 5m² et 20m² et hauteur ≤ à 12m : déclaration préalable
- SP ou ES comprise entre 5m² et 20m² et hauteur > à 12m : permis de construire
- SP ou ES > à 20m² quelle que soit la hauteur : permis de construire
- SP et ES ≤ à 5m² et hauteur ≤ à 12m : aucune formalité
- SP et ES ≤ à 5m² et hauteur > à 12m : déclaration préalable

08. Garage*

- Moins de 5m² de SP ou ES : aucune formalité
- Moins de 20m² de SP ou ES : déclaration préalable
- Plus de 20m² de SP ou ES : permis de construire

*en secteur U d'un PLU, si la SP ajoutée à celle de l'existant ne fait pas dépasser le seuil des 150m² : une DP est possible jusqu'à 40m².

09. Véranda, terrasse couverte*

- Moins de 5m² de SP ou ES : aucune formalité
- Moins de 20m² de SP ou ES : déclaration préalable
- Plus de 20m² de SP ou ES : permis de construire

*en secteur U d'un PLU, si la SP ajoutée à celle de l'existant ne fait pas dépasser le seuil des 150m² : une DP est possible jusqu'à 40m².

10. Clotures : déclaration préalable seulement pour les cas prévus à l'article R. 421-12

11. Portails : déclaration préalable

12. Piscine

- **Non couverte/couverture ≤ à 1,80m de hauteur :**
  - Bassin ≤ à 10m² : aucune formalité
  - Bassin ≤ à 100m² : déclaration préalable
  - Bassin > à 100m² : permis de construire
- **Couverture > à 1,80m de hauteur :** permis de construire

SP : superficie de plancher;
ES : emprise au sol

Flash info juridique
Novembre 2023

Document non contractuel, se référer aux documents d'urbanisme de votre commune

À L'ÉCOLE PRIMAIRE

On a été reçus par le maire !

Vendredi 1er décembre, toute notre classe de CM1-CM2 a été reçue par le maire, Monsieur Serge DELFIS, dans la salle du Conseil Municipal. Il nous a expliqué le but et les missions de son travail.
La semaine d'avant, nous avions déjà travaillé en classe sur le découpage administratif de la France et nous avions prévu beaucoup de questions à lui poser.

C'est très difficile le rôle de maire car il y a beaucoup d'affaires à traiter comme : s'occuper des écoles (maternelle et élémentaire), veiller à l'entretien, à l'embellissement et au développement de la commune. Le maire est aussi responsable de la sécurité routière et des citoyens sur l'ensemble du village…
Une des priorités de la mairie de Blamont, c'est l'écologie. C'est pour ça que le village va se doter d'une chaufferie à bois prochainement, pour réduire les énergies fossiles.
La salle du Conseil Municipal est très grande et un buste de Marianne est exposé sur un socle. On a aussi pu voir un portrait de Jules VIETTE, un très ancien maire de Blamont au XIXème siècle, qui a été ministre de l'Agriculture. C'était un après-midi très enrichissante et nous remercions le maire pour sa gentillesse et pour avoir répondu à toutes nos questions.

Une fresque à l'agence postale

Vous avez peut-être pu remarquer une magnifique fresque de Noël affichée sur les murs du hall d'accueil de l'agence postale.
Elle est l'œuvre des 25 élèves de la classe de CM1-CM2 qui ont travaillé ensemble pour nous offrir cette décoration murale qui ferait presque pâlir d'envie un Léonard de Vinci.
Ils avaient pour consigne de ne produire qu'un seul et même dessin en s'accordant avec leur camarade de gauche et de droite. Les discussions ont parfois été âpres et animées mais, au final, les enfants sont fiers du résultat. Si vous ne l'avez pas encore vue, ils vous invitent à venir l'admirer pendant encore tout le mois de janvier.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Vive le sport !

Mardi 5 décembre, nous sommes allés au gymnase du lycée Cuvier de Montbéliard pour une découverte de la gymnastique dans le cadre de l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré).
Il y avait de nombreux ateliers : rouler, s'envoler, se balancer, se déplacer...

La farandole des couleurs

Jeudi 14 décembre, nous sommes allés au cinéma à Audincourt voir 5 courts-métrages sur le thème de la couleur.

(Ces deux sorties ont été financées par la subvention versée par l'Association Festi Blam').

MÉDIATHÈQUE

À VOS AGENDAS

Mardi 20 février 10h

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer l'animation « Bain musical » qui s'adresse aux tout-petits : 0 à 4 ans, par l'association Tralalère.
Petite école d'éveil à la sensibilité musicale.
Plus de renseignements dans le prochain Blamont infos mais vous pouvez déjà vous informer et inscrire vos petits bouts de chou et vous-même à la médiathèque.

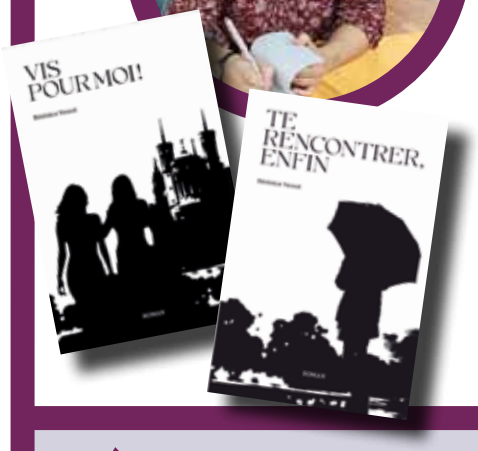

Retour sur Bérénice Vessot

Comme convenu, Bérénice s'est installée à la médiathèque ce samedi 9 décembre pour une journée « rencontre et dédicaces » avec ses lecteurs, pour son second roman :

Vous avez été nombreux à passer lui rendre visite.
Pour chaque roman vendu, 2 euros sont reversés au Téléthon par Bérénice.
Merci à elle pour son sourire et sa gentillesse.
Merci à vous de l'accompagner dans son parcours d'autrice.

À l'honneur une bande dessinée adulte :

JÉRUSALEM EN BULLES

Auteurs : Vincent Lemire & Christophe Gaultier (Illustrateur)

Un vieil olivier de 4000 ans, planté au sommet du mont éponyme, raconte l'histoire de Jérusalem. Cette ville se déploie sous sa ramure des premières occupations humaines. Ainsi défile sous nos yeux une histoire longue et palpitante, renseignée aux meilleures sources documentaires qui sont citées en pied de page.

Le rythme est soutenu, mais au final, le lecteur a sous les yeux une histoire aussi fiable que possible, et la prouesse est réussie de contenir en 250 pages le millefeuille qui constitue cette ville-monde à nulle autre pareille.
A votre disposition à la médiathèque.

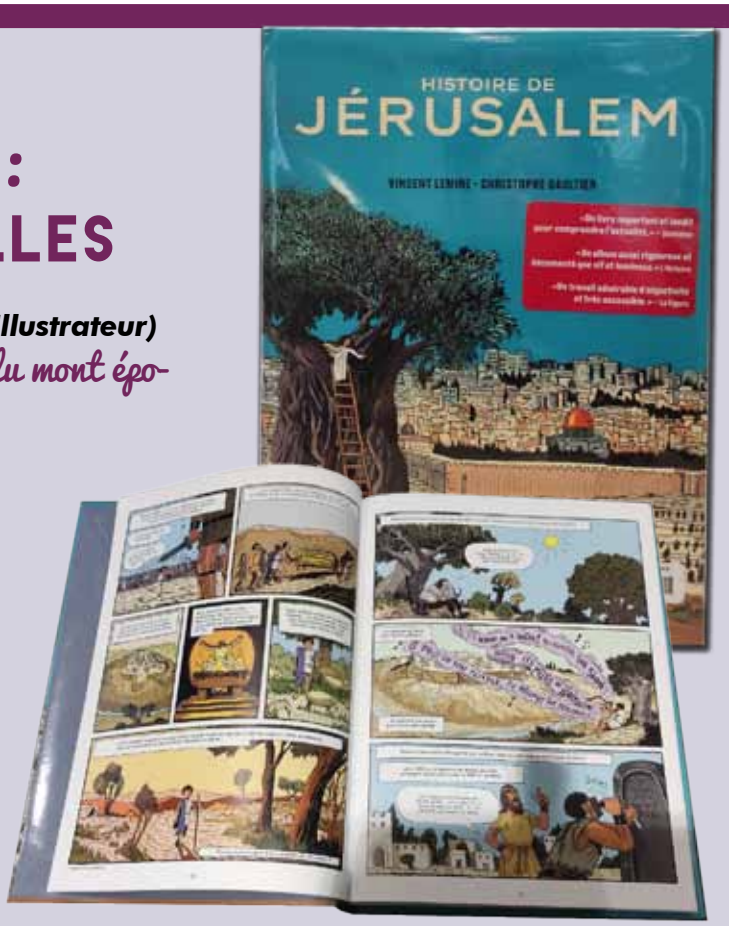

MÉDIATHÈQUE

RENTRÉE LITTÉRAIRE 2023

Nous avons réceptionné plusieurs livres de la rentrée littéraire, ils sont à votre disposition.

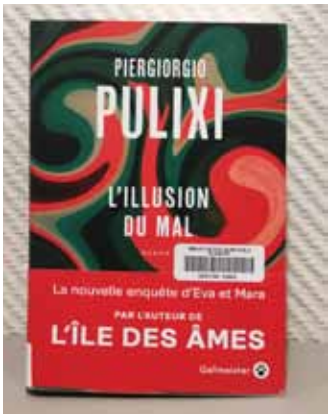

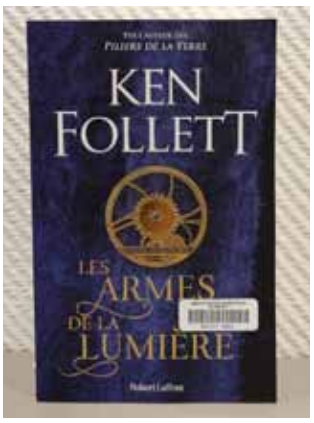

Pour tous les goûts !

BUSÔTHÉÂTRE

Il reste quelques places pour LE CONCERT DU NOUVEL AN PAR L'ORCHESTRE VICTOR HUGO
Dimanche 14 janvier 2024 – 16 h à l'Axone - Durée 2h -
DANSES DU NORD AU SUD.

Pensez à vous inscrire avant le 6 janvier 2024 impérativement, n'oubliez pas votre chèque de 16 euros par personne.

MÉDIATHÈQUE

Fermée

Votre médiathèque sera fermée

à partir du samedi 23 décembre et ouvrira à nouveau ses portes mardi 2 janvier 2024 à 15h30.

Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Maison Pour Tous
du plateau de Blamont
www.mpt-blamont.com

Les vacances de Noël sont déjà là et le Père Noël s'occupe de ses rennes pour que la distribution des cadeaux soit faite dans les temps !
La MPT en profite pour faire une petite pause afin de reprendre en pleine forme toutes ses activités dès la rentrée !

Nous vous souhaitons à tous et toutes de belles fêtes de fin d'année !

A bientôt et portez-vous bien !

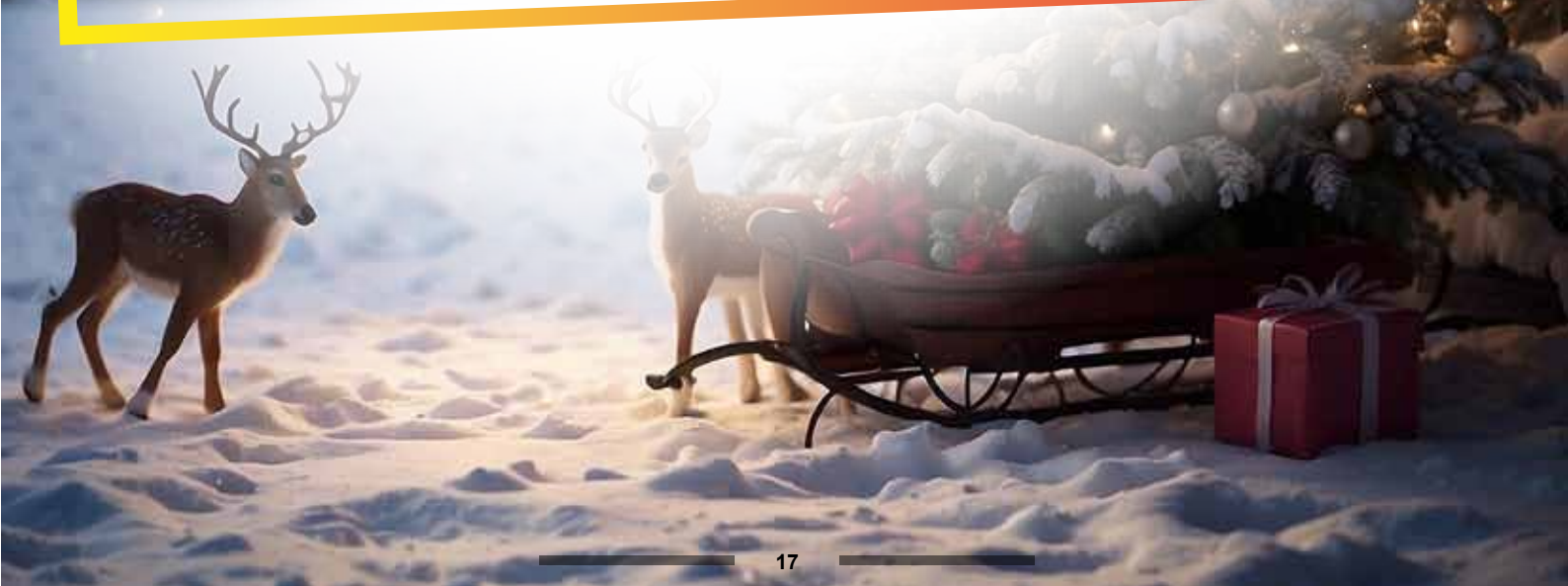

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

8 ET 9 DÉCEMBRE 2023

C'est dans une ambiance chaleureuse et dynamique que des dizaines de bénévoles se sont activés pour organiser la 31ème édition du téléthon de Blamont les 8/9 et 10 décembre.
Le programme était varié, mêlant sport, musique et créativité. Concerts, spectacles, chants des écoles et du collège, fil rouge et défis sportifs se sont succédés tout au long du week-end, sans oublier les moules frites que le public a pu déguster sous le chapiteau.
Grâce à votre générosité et à celle de nos fidèles sponsors, la somme (provisoire) de 22 000 euros pourra être reversée à l'AFM.
Les bénévoles du téléthon se réjouissent de ce résultat et tiennent à remercier tous ceux qui se mobilisent et qui font de ce week-end un moment de solidarité et de fraternité.

DES NOUVELLES DE L'EHPAD

Samedi 25 novembre : Les résidents ont reçu la visite de Sonia Cabrita de MA Scène Nationale pour passer un casting sur le thème du western.

Lundi 27 novembre : Les résidents ont participé à une séance de médiation animale avec Pascale et Maé.

Mercredi 29 novembre : Les résidents ont fêté les anniversaires du mois de novembre en compagnie de Hubert Castalan. L'occasion pour les résidents de le remercier pour son investissement auprès d'eux. La journée a également permis les débuts de la chorale de l'établissement.

Jeudi 30 novembre : L'EHPAD et les résidents ont organisé une journée de sensibilisation au handicap en accueillant les enfants de la micro-crèche et des élèves de la classe de primaire de Blamont.

Début décembre : Les résidents ont installé les décorations de Noël dans les services et ont décoré les sapins.

Vendredi 1er décembre : Les résidents ont participé à la dernière commission animation de l'année et ont profité d'un repas raclette.

Lundis 4 et 11 décembre : Les résidents ont reçu une nouvelle fois la visite de Pascale et Maé pour une séance de médiation animale sur le thème de Noël.

Mardi 12 décembre : Les résidents ont chanté en compagnie des enfants de la crèche des chansons sur le thème du Canada et ont ensuite partagé un petit goûter de Noël.

Et toutes les activités quotidiennes qui plaisent toujours autant aux résidents : ateliers potage, jeux de société, chorale…

INFOS SANTÉ
JANVIER 2024

MEDECINS APPELER LE **39 66**
Si urgence appeler le 15

Le service de garde va du samedi 12 H (ou veille de jour férié à 20 H) au lundi (ou lendemain de jour férié) à 8 H et toutes les nuits de la semaine de 20 H à 8 H.

PHARMACIES

Le service de garde du dimanche (ou du jour férié) va du samedi (ou de la veille du jour férié) à 19 H au lundi (ou lendemain de jour férié) à 9 H. Le service d'urgence la nuit en semaine est assuré par la pharmacie de garde le dimanche (ou le jour férié) précédent.

Lundi 1er	**LESCA à Blamont**
Samedi 6 et dimanche 7	**ANEDDA à Mathay**
Samedi 13 et dimanche 14	**PEGEOT à Pont-de-Roide/Vermondans**
Samedi 20 et dimanche 21	**SAGUIN à Saint-Hippolyte**
Samedi 27 et dimanche 28	**DOILLON à Pont-de-Roide/Vermondans**

Le planning étant susceptible de modifications, vous pouvez appeler le **3237** pour confirmation.

CABINET INFIRMIER

Le cabinet infirmier de Blamont est joignable à tout moment au **03.81.30.04.68**

Un système de transfert d'appel vous permet d'entrer rapidement en contact avec une infirmière.

DENTISTES

Le service de garde est assuré les dimanches et jours fériés de 9 H à 12 H.

Pour connaître le dentiste de garde il convient désormais d'appeler le **3966**

SERVICE D'ACTION SOCIALE PMA

Le service social PMA installé en mairie de Blamont est joignable sur rendez-vous en appelant le **03.81.35.32.83** ou le **06.31.02.84.30**

DON DU SANG
Renseignements : 03 81 61 56 15

- Samedi 13 janvier	de 8 h 30 à 12 h 30	Foyer municipal - **AUDINCOURT**
- Lundi 15 janvier	de 15h30 à 19h30	Salle du Majestic - **MANDEURE**
- Vendredi 19 janvier	de 15h30 à 19h30	Gymnase Victor Hugo - **MONTBELIARD**
- Samedi 20 janvier	de 9h00 à 13h00	Gymnase Victor Hugo - **MONTBELIARD**

Impression Mairie de Blamont